PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 15 juillet 2024, à 19 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/absent:

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h02

2024-07-265

2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal à la séance extraordinaire du 15 juillet 2024 conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.
- 3 SUJETS À DISCUTER
 - **3.1** Modification du calendrier des séances 2024 telle que prévue par la résolution 610-2023 adoptée en séance ordinaire du 6 novembre 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

2024-07-266

3.1 - Modification du calendrier des séances 2024 telle que prévue par la résolution 610-2023 adoptée en séance ordinaire du 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 610-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 06 novembre 2023 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 conformément à l'Article 148 du CMQ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la résolution 2024-07-249 adoptée en séance ordinaire du lundi 08 juillet 2024 autorisant la fermeture du bureau municipal du vendredi 19 juillet au dimanche 4 aout 2024 et que la réouverture soit fixée au lundi 5 aout 2024:

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 05 aout 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller. Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

• **DE REPORTER la** séance ordinaire du 5 aout 2024 initialement prévue conformément au calendrier adopté par résolution 610-2023 **au lundi 12 aout 2024 à 19h30**;

Adopté à l'unanimité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2024-07-267

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

QUE la séance soit levée à 19h05

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand

Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier